

# STADIP SILENCE

## Description

STADIP SILENCE est un verre feuilleté, composé de 2 feuilles de verre clair PLANICLEAR assemblées par 2 films intercalaires en polyvinyle de butyral acoustique (PVBA) de 0,38 mm chacun.

## Caractéristiques de STADIP SILENCE

Composition	Épaisseur Nominale /mm	Tl %	Rle & Rli %	Tuv %	Te %	REe & REi %	g	Ug W/m <sup>2</sup> .K	Rw (C;Ctr) dB
33.2	7	89	8	0,8	77,5	7,3	0,81	5,57	35 (0,-3)
44.2	9	89	8	0,7	75,8	7,1	0,80	5,50	37(0.-3)
55.2	11	88	8	0,7	74,1	7,0	0,79	5,44	38(0.-2)
66.2	13	88	8	0,7	72,6	6,9	0,77	5,39	39(0.-2)
88.2	17	87	8	0,7	69,5	6,7	0,75	5,27	41(0.-3)
1010.2	21	86	8	0,7	66,7	6,5	0,73	5,16	43(-1.-3)
1212.2	25	85	8	0,7	64,1	6,4	0,71	5,06	44(-1.-3)

Tl = transmission lumineuse; Rle = réflexion lumineuse extérieure; Rli = réflexion lumineuse intérieure; Tuv = transmission UV ; Te = transmission énergétique; REe = réflexion énergétique extérieur; REi = réflexion énergétique intérieur; g = facteur solaire; Ug = valeur d'isolation thermique; Rw = réduction sonore;

Essai au pendule suivant la NBN EN 12600 :	1(B)1
Classe antieffraction suivant la NBN EN 356 :	P1A & P2A
Poids :	2,5 kg/m <sup>2</sup> /mm
Résistance aux variations brutales de température et aux températures différentielles :	40°K
Emissivité	0,89

## Autres informations

STADIP SILENCE est conforme à la norme EN 12543.

STADIP SILENCE est marqué CE. Les performances de STADIP PROTECT sont déclarées conformément EN 14449 avec les numéros DoP suivants: (33.2) L0101313; (44.2) L0101314; (55.2) L0102124; (66.2) L0102314; (88.2) L0102316; (1010.2) L0103337; (1212.2) L0105247.

STADIP SILENCE doit être spécifié, transporté, stocké, nettoyé et posé conformément à la NIT 221 du CSTC «La pose des vitrages en feuillure» et la NIT 242 « Ouvrages particuliers en verre, applications structurales » (+ correctifs de février 2015) et aux consignes particulières de pose et d'entretien du fabricant.

STADIP SILENCE a son application conforme à la NBN S 23-002:2007 et son addenda, NBN S23-002-2 (2016) et NBN S23-002-3 (2016). L'épaisseur doit être calculée conformément aux méthodes de calcul imposées par la norme NBN S23- 002-2:2016.

Le vitrage dispose d'une Déclaration Environnementale (EPD), basée sur une analyse complète du cycle de vie (ACV), conformément aux normes ISO internationales.